



Procès en diffamation de Bolloré contre France Inter, ou comment intimider les médias qu'on ne peut pas contrôler ?

Communiqué, le 15 décembre 2009

Devant les révélations qui se multiplient sur les pratiques du groupe Bolloré en Afrique, Vincent Bolloré contre-attaque par voie judiciaire. Une manière de prévenir tous ceux des journalistes et militants associatifs, français et camerounais, qui enquêtent sur ses activités africaines ?

Ce mardi 15 décembre, France Inter, Lionel Thompson (producteur) et Benoît Collombat (journaliste) sont cités à comparaître pour diffamation publique devant la 17ème Chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris.

La raison ? Le 29 mars 2009, France Inter diffusait dans le cadre de l'émission *Interception*, à de multiples reprises primée pour sa qualité, « *Cameroun, l'empire noir de Vincent Bolloré* ». Un reportage riche en témoignages sur les entreprises Bolloré au Cameroun : gestion du chemin de fer, dragage du port, gestion des plantations de palmiers... C'était un éclairage supplémentaire sur les pratiques du groupe Bolloré après les nombreuses accusations de violation des droits sociaux, déforestation ou pollution environnementale portées par Survie, des personnalités¹ et ONG françaises² et camerounaises.

Après avoir investi dans le contrôle direct de la presse écrite et audiovisuelle (*Direct 8, Direct Soir...*) ou indirect via ses annonceurs (par exemple Havas), le groupe Bolloré, soucieux de préserver l'image de ses juteuses activités africaines, opte aujourd'hui pour la stratégie d'intimidation à l'égard des médias et journalistes qui délivrent encore à son sujet une information fiable et indépendante.

Atteint dans « *son honneur* », Bolloré n'est pourtant plus si pressé d'en découdre. Alors que la défense fait appel à des employés du groupe Bolloré, syndicalistes, journalistes, organisations de défense des droits de l'Homme et même hauts cadres de l'administration camerounaise ayant traité avec le groupe Bolloré, celui-ci a demandé, sans succès, le report de l'audience, espérant visiblement limiter la présence de ces témoins camerounais³. Peur d'un grand déballage ? Curieux hasard : l'un des témoins s'est même vu refuser le visa d'entrée en France alors qu'il y voyage très régulièrement, et surtout, qu'il est cité à comparaître !

L'association Survie dénonce ce nouvel exemple d'instrumentalisation de la Justice pour étouffer l'information liée au pillage françafricain, à l'instar des procès subis par Survie, Denis Robert ou encore les auteurs et éditeurs de *Noir Canada* outre-Atlantique. Alors que le groupe Bolloré s'en prend au devoir d'informer des journalistes, il est important de rappeler que la liberté de la presse est un pilier non négociable de la démocratie, surtout lorsque sont mis en cause des pouvoirs économiques proches de l'exécutif.

Contact presse : Olivier Thimonier olivier.thimonier@survie.org Tél. : 01 44 61 03 25

1 Eva Joly, Présidente de la Commission du Développement au Parlement Européen, l'a classé en bonne place parmi les pilleurs françafricains du continent

2 Le groupe Bolloré s'est notamment vu attribuer le mois dernier la première place du « Prix Pinocchio du développement durable », catégorie « Droits humains », décerné chaque année par les Amis de la Terre.

3 Pius Njawé, directeur du journal *Le Messager*, Emmanuel Etoundi Oyono, actuel directeur de la Mission d'aménagement et d'équipements des terrains urbains et ruraux (Maetur), Hilaire Kamga, président de l'ONG Nouveaux droits de l'homme, Edouard Tankoué, secrétaire général du Syndicat national des inscrits maritimes et assimilés du Cameroun et Jean Marc Bikoko, président de la Centrale syndicale du secteur public.